# Accès à AléaNat

### https://ecoagri.national.agri/aleanat/

Téléprocédure à destination des agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé sur une zone reconnue sinistrée

Identifiez-vous via un compte Agriculture, ou via FranceConnect



# AléaNat : un site sécurisé

Compte tenu du caractère personnel et confidentiel des informations mises à disposition pour cette téléprocédure, l'application répond à des exigences de sécurité très strictes.

- Lors de la phase d'authentification, AléaNat utilise un certificat de sécurité que vous devez accepter pour accéder à l'application.
- Seule la personne ayant créé le dossier peut recevoir le n° de dossier. Sans n° de dossier, il vous sera impossible d'accéder à votre télédéclaration.

Si vous ne retrouvez pas votre n° de dossier, cliquez sur « n° de dossier oublié » et le numéro sera envoyé sur l'adresse mail de la personne qui a créé le dossier. Vous pouvez également vous rapprocher de votre DDTM afin d'obtenir ce numéro.

# Documents à préparer en amont

Les documents et informations à rassembler avant de déposer votre demande :

- Les surfaces en production de mes cultures sinistrées et les contrats d'assurance éventuels de ces cultures
- Un justificatif de votre rendement pour l'année sinistrée, ainsi que les justificatifs de rendement des 3 à 5 années précédentes.
- L'IBAN du compte bancaire de mon exploitation

# Comment conserver mes déclarations?

# Télécharger la télédéclaration :

✓ Lors de la vérification de la télédéclaration (dernière étape avant la signature), il est fortement conseillé de télécharger un exemplaire de son dossier.

#### Consulter les déclarations antérieures :

✓ Si vous avez besoin de récupérer vos anciens dossiers signés, veuillez en faire la demande auprès de votre DDT(M).

Besoin d'aide

# lustificatifs à transmettre à la DDTM dès votre déclaration signée :

Obligatoirement, pour chaque culture sinistrée :

- ☐ Le justificatif du rendement de l'année sinistrée
- ☐ Et les justificatifs de vos rendements annuels historiques pour les 3 années précédant le sinistre au moins (ou de façon optionnelle pour les 5 dernière années).

Et si vous êtes jeune agriculteur ou nouvel installé :

☐ Votre attestation d'affiliation à la MSA faisant apparaître votre date d'affiliation.

# Besoin d'aide?

Assistance authentification: Envoyez votre demande à assistance.dsa@agriculture.gouv.fr

Assistance AléaNat: Sur l'application, cliquez sur Auprès de votre DDT par mail à X@X.gouv.fr



Fraternité

# AléaNat

Guide utilisateur Pertes de récoltes

Téléprocédure de déclaration des pertes de récoltes sur cultures non assurées et de demande d'indemnisation fondée sur la solidarité nationale

# Comment télédéclarer ?

Une fois connecté à l'application <u>AléaNat</u>, saisissez votre N° SIRET.

Vous vous engagez en cochant la case « Je certifie sur l'honneur être le représentant légal de la personne morale ou de l'exploitant à titre individuel lui-même, et reconnaît encourir des sanctions pénales conformément aux dispositions de l'article 323-1 du code pénal en cas d'usurpation ».

Après avoir renseigné votre n° SIRET, il est nécessaire d'accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) pour accéder à la télédéclaration.

Vous accédez ensuite à la saisie d'un dossier en ligne en cliquant sur « **Effectuer ma demande** ».

Seuls les exploitants agricoles dont le département a une téléprocédure ouverte peuvent saisir un dossier.

Cliquez sur « Télédéclarer » pour créer votre dossier. Un n° de dossier vous sera alors transmis par mail. Conservez-le, il vous sera demandé pour accéder à votre dossier tant que celui-ci n'est pas signé.

# Phase 1 : Je déclare mon sinistre

# 1. Caractéristiques de mon exploitation

- ✓ Vérifier et, le cas échéant, modifier « l'adresse pour envoi de courrier ». Cette adresse est nécessaire afin que la DDT vous contacte.
- ✓Commune principale des terres sinistrées. Par défaut ce champ est renseigné avec la commune du siège de votre exploitation. Il est **important** de modifier cette commune si vos terres sinistrées sont situées sur une autre commune.

√Cochez la case « Jeune agriculteur » ou « Nouvel installé » si vous vous êtes installé au cours des 5 années précédant l'aléa climatique, et renseignez alors la date de votre installation ou de reprise de l'exploitation.

# 2. Déclaration des élevages particuliers (élevages sinistrés)

Effectuez la saisie des élevages particuliers sinistrés (apiculture, ostréiculture, etc.). Sinon, passez à l'étape suivante.

#### 3. Déclaration des cultures sinistrées

√Pour chacune de vos cultures sinistrées, saisissez la surface totale qui était en production l'année du sinistre.

#### 4. Déclaration des récoltes

Pour chacune de vos cultures sinistrées, veuillez :

- ✓ Renseigner la quantité récoltée l'année du sinistre ;
- ✓ Déclarer les éventuelles assurances contre les risques climatiques couvrant la culture ;
- ✓Compléter le tableau des rendements historiques pour au moins les 3 années précédant le sinistre, ou de façon optionnelle, l'ensemble des 5 dernières années.

Attention! Les données que vous déclarez doivent correspondre à vos justificatifs de rendements. Vous devez transmettre ces justificatifs par mail ou courrier à votre DDTM une fois votre déclaration achevée.

# Phase 2 : Je complète mes justificatifs

#### 1. IBAN

- ✓ Si vous avez déjà télédéclaré pour le SIRET courant, vous pouvez sélectionnez l'IBAN dans la liste déroulante.
- √Sinon, ou si vous avez changé de compte bancaire, compléter les données, (n'oubliez pas de saisir le titulaire du compte) et enregistrez le en cliquant sur « Confirmer la saisie ».

#### 2. Alertes et observations

- ✓Renseignez une adresse mail afin que la DDT puisse vous contacter.
- ✓Vous avez la possibilité de saisir des observations concernant votre dossier (saisie facultative).

# 3. Autorisations, attestations et engagements divers

- ✓ Veuillez prendre connaissances de ces éléments.
- √ Vous devez cocher les différentes cases puis cliquer sur « Valider mes justificatifs ».

#### Phase 3 : le signe ma télédéclaration



Pour finaliser cette étape, l'accès à votre messagerie électronique est indispensable. Un code de signature sera envoyé sur l'adresse mail associée au compte « moncompte » ou « FranceConnect » avec lequel vous vous êtes connecté à AléaNat.

#### 1. Télécharger ma télédéclaration

✓ Téléchargez votre déclaration pour relire les données saisies et la conserver ; Attention à bien conserver le document téléchargé, vous ne pourrez plus accéder à votre déclaration ultérieurement.

# 2. Approuver ma télédéclaration

✓ Un code de signature est automatiquement envoyé sur votre messagerie électronique.

#### 3. Finaliser ma télédéclaration

✓ Saisissez le code de signature transmis pour signer ; Veillez à ne pas copier l'espace à la fin du code quand vous le copiez-collez.

#### 4. Quitter l'application

✓ Votre télédéclaration étant terminée et signée, cliquez sur « Terminer et quitter ».

# Phase 4: Je transmets mes justificatifs



- ✓ IMPORTANT: veuillez envoyer vos justificatifs de rendements à votre DDTM par voie postale ou à l'adresse email indiquée. L'envoi doit être réalisé dès votre télédéclaration signée et au plus tard dans les 15 jours ;
- ✓ Si vous êtes jeune agriculteur ou nouvel installé, veuillez transmettre également votre attestation d'affiliation MSA.